

Commissions Administratives Paritaires – Séance du 24 septembre



Date : 24/09/2019 09:00

Dates limites de réception des dossiers à inscrire à l'ordre du jour

27 août 2019

Compte tenu des délais incompressibles de traitement des dossiers, nous attirons votre attention sur l'impérieuse nécessité de respecter les dates limites de réception.

Tout dossier arrivant au-delà de ces dates ne sera pas examiné lors des séances.

[Retour à l'agenda](#)